

ASSEMBLÉE NATIONALE
13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS673

présenté par
Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE 13

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« accomplissement de ces activités »

les mots :

« exercice de ces missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel